

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAIGNAC
SEANCE DU 25 octobre 2022**

L'AN DEUX MILLE VING-DEUX, le 25 octobre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.

Nombre de conseillers en exercices: 9

Nombre de présents: 7

Nombre de procuration: 1

Date convocation Conseil Municipal: 10.10.2022

Liste des présents:

Aude DUPONT, Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE, Michel MASSIAS, Christian SIUTAT, Laëtitia LUBIATO, Frédéric PICQ.

Liste des absents et des procurations:

Emmanuel BOURREZ, absent.

Michel ZANARDO, excusé, donne pouvoir à Michel MASSIAS

Secrétaire de séance: Romuald CHAGNEAU

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28.06.2022

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 28.06.2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 28.06.2022.

2. Demande subvention extra scolaire :

Mr le Maire indique que plusieurs familles daignacaises ont sollicités la mairie pour une subvention extra-scolaire :

- Mr et Mme JEREMIE pour Quentin
- Mr et Mme LAGASSEAU pour Mathis et Loris
- Mr et Mme COLIN pour Camille et Sacha
- Mr et Mme GRAFTE pour Anaëlle et Chloé
- Mme VALENTIN pour Melly
- Mme BAZATTE TRENCARD pour Naé et Noann
- Mme GERGOVIC pour Léna

Toutes les factures acquittées ont été fournies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité la somme de 50.00 euros par enfant aux familles (au titre de la subvention de la saison 2022/2023)

3. Syndicat collège de Branne

Monsieur le Maire indique aux élus qu'ils doivent délibérer (approuver ou non) la diminution de 25% participation des collectivités membres.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération du Syndicat du Collège de Branne.

4. Compte épargne temps

Monsieur le Maire indique que deux agents communaux ont demandé l'ouverture d'un compte épargne temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre le protocole indiqué par le centre de gestion de la Gironde. En effet, il faut d'abord préparer un projet de compte épargne temps communal, le proposer pour acceptation au comité technique du CDG33, puis prendre la délibération d'instauration.

5. Modification statutaire La CALI

Monsieur le Maire indique la CALI a délibéré sur une modification de statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la CALI.

6. Motion de soutien / pêche à la lamproie :

Monsieur le Maire propose aux élus de voter une motion de soutien à la pêche à la lamproie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter cette motion de soutien.

7. Motion de soutien / viticulture :

Monsieur le Maire propose aux élus de voter une motion de soutien à la viticulture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter cette motion de soutien.

8. Lot pour le loto des écoles

Mme Fontaine, Présidente de l'association Les Petits Z'Écoliers, nous a fait une demande de lots pour le loto des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder le lot suivant :

- 2 bons d'achat de 100.00 euros chacun à valoir à Carrefour Market Grézillac.

Questions diverses

- Repas des anciens : il se tiendra le 11 novembre 2022 à la salle des fêtes
La commune de Dardenac n'a pas souhaité s'y joindre cette année.
- CCAS de Nérigean : Mr Siutat est le nouveau délégué en remplacement de Mme Pâques.
- Bilan énergétique : le prix des factures EDF est en hausse par rapport à l'année passée. Des thermomètres seront installés dans les locaux communaux. La salle des fêtes ne sera louée qu'aux habitants pendant la période hivernale afin de réduire l'utilisation du chauffage de celle-ci.
- Salles des associations : les lotos du mardis s'y dérouleront au lieu de se dérouler dans la salle des fêtes. La salle est moins grande à chauffer
- Recensement de la population 2023 : il se tiendra du 20/01 au 19/02 et sera effectué par Delphine Fromentier, secrétaire de mairie.
- Décorations de NOEL : elles seront tout de même installées afin de garder des moments chaleureux dans ce contexte austère.

- Plan communal de sauvegarde : il est nécessaire de faire ce document car nous sommes dans le périmètre du PPRMNT.
- Garderies communales Grézillac/Daignac : le règlement de Grézillac a été modifié par délibération. Dès lors, il n'y a plus aucun temps de gratuité à l'école de Grézillac. Il est dommage qu'une concertation n'est pas eu lieu entre les mairies des 2 écoles concernées avant que ce soit acté. Il risque désormais d'y avoir plus d'enfants à la garderie de Daignac car le temps de gratuité (indispensable aux parents de fratries) y est conservé.
- Travaux école : la pose des bancs est en cours.
- Semoctom : la levée s'effectuera tous les 15 jours à compter de 2025.
- Lotissement : 2 zones sont distinctes. La première est constructible de suite, la seconde sera constructible dès que la première sera totalement construite.
- Renumerotation des adresses : ce sera mis en route juste après le recensement de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire

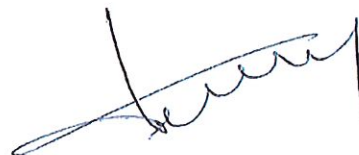


A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Daignac.



Les Membres Présents,

Le Secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke.